

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Easy-Mix PU-90 Polyurethane Adhesive Resin

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit : Easy-Mix PU-90 Polyurethane Adhesive Resin
Code du produit : 107511
Autres moyens d'identification : Non disponible.
Type de produit : Liquide.
Couleur : Noir.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

 Adhésifs

Utilisations non recommandées

Non applicable.

Données relatives au fournisseur : WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Str. 255,
48157 Münster, Germany
phone: +49 251 93220,
email: info@weicon.de,
URL: www.weicon.de

Adresse courriel de la personne responsable de cette FDS : msds@weicon.de

Contact national

WEICON Canada Inc.
20 Steckle Place, Unit 20
Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA
www.weicon.ca
E-mail: info@weicon.ca
Telephone: +1-519-896-5252
Telefax: +1-519-896-5254

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : +1 866 928 0789 (24h - Toll free)
TRANSPORT EMERGENCY CONTACT : +1 866 928 0789 ((24h - Toll free)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange :  IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES -
Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention

:

- P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P284 - Porter un équipement de protection respiratoire.
- P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive.

Intervention

:

- P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- P304 + P340, P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
- P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage

:

- P405 - Garder sous clef.
- P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Élimination

:

- P501 - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Identificateurs	
Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)	diisocyanate de polyméthylènepolyphénylène; Ester polyméthylènepolyphénylénique de l'acide isocyanique; pDMD	≥10 - ≤30	CAS: 9016-87-9	
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Méthylène bis (4-phényl isocyanate); MDI; Méthylènebis(phénylisocyanate);	≥10 - ≤30	CAS: 101-68-8	

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Reaction mass of 1,1'-methylenebis (4-isocyanatobenzene) and 1-isocyanato-2-(4-isocyanatobenzyl) benzene	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-DMD; di-(4-isocyanatophényl)méthane; bis (1,4-isocyanatophényl)méthane; diisocyanate de méthylène bisphényle; benzène, 1,1'-méthylènebis[4-isocyanato-; méthylènebis(isocyanate de 4-phényle)	$\geq 3 - \leq 7$	-	
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	Benzene, 1,1'-methylenebis [4-isocyanato-, homopolymer; Benzene, 1,1'-methylenebis (4-isocyanato-; Polymer of bis (4-isocyanatophenyl)methane; Condensate (i.e. carbodiimide group-bearing isocyanate) or isocyanate monomer; 1,1'-Methylenebis [4-isocyanatobenzene] homopolymer; BENZENE, 1,1'-METHYLENEBIS (4-ISOCYANATO-, HOMOPOLYMER; POLYMER, MDI; 1,1'-methylenebis (4-isocyanatobenzene) homopolymer; Benzene, 1,1-methylenebis[4-isocyanato-, homopolymer; 4,4"-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers	$\geq 3 - \leq 7$	CAS: 25686-28-6	

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition

Section 4. Premiers soins

- ultérieure.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
- dioxyde de carbone
 - monoxyde de carbone
 - oxydes d'azote
 - Cyanure d'hydrogène (HCN)

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)	CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Isocyanates, composés organiques] Ceiling Limit: 0.02 ppm. TWA 8 heures: 0.005 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) [Oligomères d'isocyanate] Sensibilisant. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 0.07 mg/m³. OEL 8 heures: 0.005 ppm. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 0.015 ppm. TWA 8 heures: 0.005 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025) Sensibilisant par inhalation. TWA 8 heures: 0.005 ppm. C: 0.01 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) [Isocyanates, composés organiques] Ceiling Limit: 0.02 ppm. TWA 8 heures: 0.005 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) Sensibilisant.
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé

VEMP 8 heures: 0.005 ppm.
 VEMP 8 heures: 0.051 mg/m³.
CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)
 OEL 8 heures: 0.005 ppm.
 OEL 8 heures: 0.05 mg/m³.
CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)
[Oligomères d'isocyanate] Sensibilisant.

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les opérations des utilisateurs génèrent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utilisez des enceintes fermées, une ventilation à la source par aspiration ou d'autres d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

- Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

- Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Recommandé : ; Viton® , Gants en caoutchouc butyl.

Protection du corps

- L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

- Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Recommandé : filtre contre les gaz et les vapeurs inorganiques (type B)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique	: Liquide.
Couleur	: Noir.
Odeur	: Neutre. [Fort]
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: Non applicable.
Point de fusion et point de congélation	: Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: Vase clos: >93.3°C (>199.9°F)
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité	: Très inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : les acides, les alcalins et l'humidité.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non disponible.
Tension de vapeur	:

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	0.0000052	0.00000069				

Densité de vapeur relative	: Non disponible.
Densité relative	: Non disponible.
Densité	: 1.28 g/cm³ [20°C (68°F)]
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Miscible avec l'eau	: Non.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): 60000 mPa·s (60000 cP) Cinématique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules	: Non applicable.
-------------------------------	-------------------

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)

Résultat

Rat - Orale - DL50

49 g/kg

Effets toxiques: Comportementale - Somnolence (activité dépressive générale) Gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée
Changements chimiques ou de température - Diminution de la température corporelle

Lapin - Cutané - DL50

>9400 mg/kg

Rat - Inhalation - CL50 Vapeur

490 mg/m³ [4 heures]

Effets toxiques: Œil - Autre Poumon, thorax ou respiration - Dépression respiratoire Sang - Hémorragie

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées

0.31 mg/l [4 heures]

Rat - Orale - DL50

9200 mg/kg

Effets toxiques: Comportementale - Somnolence (activité dépressive générale) Comportementale - Ataxie Changements chimiques ou de température - Diminution de la température corporelle

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées

0.368 mg/l [4 heures]

Rat - Orale - DL50

>10000 mg/kg

Lapin - Cutané - DL50

>9400 mg/kg

Rat - Inhalation - CL50 Vapeur

0.49 mg/l [4 heures]

Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées

0.49 mg/l [4 heures]

Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane

Reaction mass of 1,1'-methylenebis (4-isocyanatobenzene) and 1-isocyanato-2-(4-isocyanatobenzyl)benzene

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient

Diisocyanate de diphenylméthane
(polymérisé)
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane

Résultat

Lapin - Yeux - Léger irritant

Quantité/concentration appliquée: 100 mg

Lapin - Yeux - Modérément irritant

Quantité/concentration appliquée: 100 mg

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Mutagenicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)	3	-	-
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	3	-	-

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

Section 11. Données toxicologiques

 Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)

Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane

Reaction mass of 1,1'-methylenebis (4-isocyanatobenzene) and 1-isocyanato-2-(4-isocyanatobenzyl)benzene
Benzene, 1,1'-methylenebis[4-isocyanato-, homopolymer

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) -
Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

 Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)

Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane

Benzene, 1,1'-methylenebis[4-isocyanato-, homopolymer

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (inhalation) - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (inhalation) - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES -
EXPOSITIONS RÉPÉTÉES (inhalation) - Catégorie 2

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

:  Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles

: Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Généralités : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Easy-Mix PU-90 Polyurethane Adhesive Resin	N/A	N/A	N/A	53.7	5.8
Diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé)	49000	N/A	N/A	11	N/A
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane	9200	N/A	N/A	N/A	1.5
Reaction mass of 1,1'-methylenebis (4-isocyanatobenzene) and 1-isocyanato-2- (4-isocyanatobenzyl)benzene	N/A	N/A	N/A	11	1.5
Benzene, 1,1'-methylenebis[4-isocyanato-, homopolymer	N/A	N/A	N/A	N/A	1.5

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane	4.51	200 [OCDE 305 F]	Faible
Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle homopolymérisé	8.56	200 [OCDE 305 F]	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	Non disponible.	UN3082	Non disponible.	Non disponible.
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non disponible.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Diisocyanate-4,4' de diphénylméthane)	Non disponible.	Non disponible.
Classe de danger relative au transport	Non disponible.		Non disponible.	Non disponible.
Groupe d'emballage	-		-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.

Autres informations

Section 14. Informations relatives au transport

- Classification pour le DOT** :  **Quantité à déclarer** 33333.3 lb / 15133.3 kg [3123.3 gal / 11822.9 L]. La classification du produit provient uniquement de la présence d'une ou plusieurs « substances dangereuses » inscrites au DOT américain qui sont soumises aux exigences d'une quantité à déclarer et qui s'applique uniquement aux expéditions de contenants qui contiennent une quantité supérieure ou égale à la quantité à déclarer du produit. Les dimensions d'emballage inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas réglementées comme des substances dangereuses.
- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.
- Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: diisocyanate de diphenylméthane (polymérisé); méthylènebis(phénylisocyanate)
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Les composants suivants sont répertoriés: diisocyanate de polyméthylènenopolyphtalène; diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
- Teneur en COV** : 0 %
- VOC (g/L)** : 

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Australie** :  Indéterminé.
- Canada** :  Indéterminé.
- Chine** :  Indéterminé.
- Union économique eurasiatique** :  **Inventaire de la Fédération russe**: Indéterminé.
- Japon** :  **Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé.
Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
- Nouvelle-Zélande** :  Indéterminé.
- Philippines** :  Indéterminé.
- République de Corée** :  Indéterminé.
- Taïwan** :  Indéterminé.

Section 15. Informations sur la réglementation

Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression	: 2/2/2026
Date d'édition/Date de révision	: ***
Date de publication précédente	: 11/4/2025
Version	: 2
Légende des abréviations	: - ETA = Estimation de la toxicité aiguë - FBC = Facteur de bioconcentration - DOT = Département du Transport - SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques - RPD = Règlement sur les produits dangereux - IATA = Association internationale du transport aérien - CVI = conteneurs en vrac intermédiaires - code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses - OMI = Organisation maritime internationale - LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau - MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) - N/A = Non disponible - SGG = Groupe de séparation - TMD = Transport des marchandises dangereuses - NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITIONS RÉPÉTÉES - Catégorie 2	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.